

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL du SYNDICAT MIXTE LEINS GARDONNENQUE

Séance du 24 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-quatre septembre, à 19 heures.

Le Comité syndicat du Syndicat Mixte, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au siège, sous la Présidence de Madame Véronique POIGNET SENGHER,

Présents : Membres titulaires : Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Jean Louis POUDEVIGNE, Fabienne ROCA, Patrick DEGONZAGA, Agnès FLAMME, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Daniel MARQUET, Véronique POIGNET SENGHER, Yannick CHEYROUX, Denis MALAVAL, Gilles TIXADOR, Blandine PANAFIEU, Régine HURLIN, Daniel VOLEON, Catherine BERGOGNE, Serge ROUVIERE, Sarah TOURNEMINE

Membres suppléants : Serge LIOVE (pour Jacques DURAND), Serge QUINTIERI (pour Sylvie DUMONT)

Procurations : Nicole RAYMOND à Véronique POIGNET SENGHER, Carine PEYDRO à Maryse GIANNACCINI, Caroline SAUMADE à Daniel MARQUET, Brigitte BONHOMME à Yannick CHEYROUX, Jean Marc FLOUTIER à Catherine BERGOGNE, Joseph ARTAL à Serge QUINTIERI, Karen JOUVE à Sarah TOURNEMINE.

Excusés (sans suppléant) : Stéphanie OGIER, Claude MAGNIN-FEYSSOT, Augustine GILLARD, Christine MONTEIL, Jean-Luc GIBERT, Thomas PIC, Bernard CHLUDA, Nadine CHARRIER

Soit 28 membres ayant pris part au vote.

Le PV du 30 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

Délibération n°1/10

Compétence ADS : adhésion de la commune de Dions

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, indique que par délibération en date du 20 juin 2025, la commune de Dions a souhaité adhérer au service ADS du Syndicat mixte.

La commune a voté son PLU et n'avait pas jusqu'à présent de service instructeur, elle a pu comparer les propositions de Nîmes Métropole (430 euros l'acte) et du Syndicat (133.74 euros l'acte). La commune avait en 2024, 16.5 actes pondérés.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité, approuve cette proposition, et le calcul de la cotisation de la commune au prorata de l'année à compter du 1^{er} octobre 2025,

Délibération n°2/10
Adhésion de la commune de Saint-Privât-des-Vieux

Madame POIGNET SENER, Présidente, indique que par délibération en date du 12 septembre 2025, la commune de Saint-Privât-des-Vieux a demandé son adhésion au Syndicat mixte, lui permettant d'adhérer à la compétence relative à l'Application du Droit du Sol.

En effet, la commune a des difficultés à recruter un instructeur formé, et ne souhaite pas adhérer au service mutualisé d'Alès Agglomération, privilégiant un service plus flexible et surtout accessible aux pétitionnaires (rdv physiques et téléphoniques).

La commune enregistre environ 180 actes pondérés par an.

Madame la Présidente ajoute que le service instructeur peut absorber cette nouvelle charge de travail (*notamment parce que depuis la création du service en 2016 les communes de Moussac, Parignargues, Domessargues et Moulézan n'y sont plus rattachées*).

Après en avoir délibéré (*seules les communes de la compétence ADS votent*), le Comité syndical, à la majorité (3 ABSTENTIONS : Serge QUINTIERI, Joseph ARTAL, Patrick DEGONZAGA et 10 CONTRE : Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE, Catherine BERGOGNE, Serge ROUVIERE, Jean Marc FLOUTIER), refuse cette proposition,

Mme BERGOGNE souhaitait que ce point soit retiré de l'ordre du jour, exprimant le besoin pour les membres de se poser, d'avoir une réflexion sur le modèle du syndicat « à la carte ». Elle estime qu'une décision est prématurée sans retour de la Préfecture sur la demande de dérogation. Pour Mme BERGOGNE cette discussion a eu lieu en Bureau et la délibération ne respecte ni le fonctionnement ni le mode de gouvernance du Syndicat.

Mme GIANNACCINI précise que son propos ne concernera pas directement Mme RICHARD, présente dans la salle. Elle entend que le Syndicat puisse être attirant et que le personnel « bosse bien », mais elle estime qu'il est clair pour tout le monde que le syndicat à la carte pose problème. Elle ajoute que pour elle peu importe la baisse des cotisations annoncée, elle estime que rien de ce qui est dit n'est suivi.

M. MARQUET s'exprime au nom de ses adjoints qui ne comprennent pas que les adhérents passent leur temps à demander une diminution des cotisations et qu'ils refusent une opportunité quand elle se présente. Pour « revoir la voile » il n'existe pas 200 solutions : diminuer les dépenses ou augmenter les recettes, c'est ce qui est ici proposé.

Mme BERGOGNE ajoute qu'elle souhaiterait que toutes les dépenses soient bien estimées, elle n'est pas sûre que ce soit le cas (déplacements...).
Pour M. CASAS la réflexion est déjà trop avancée.

Délibération n°3/10

Convention de prestation de service avec la commune de Saint-Privât-des-Vieux

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, compte-tenu de la délibération précédente et pour ne pas mettre la commune de Saint-Privât-des-Vieux en difficulté, en lui laissant le temps d'organiser un recrutement, propose d'accepter toutefois une convention de prestation de service.

Cette convention permettra au Syndicat mixte d'instruire les actes de la commune, pendant 3 mois, du 1/10/2025 au 31/12/2025. Cette possibilité est en effet inscrite dans les statuts du Syndicat mixte.

Après en avoir délibéré (*seules les communes de la compétence ADS votent*), le Comité syndical, à la majorité (7 CONTRE : Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE, Catherine BERGOGNE, Serge ROUVIERE, Jean Marc FLOUTIER), accepte cette proposition, et autorise la Présidente à signer la convention relative,

Compte-tenu de la délibération 2, la délibération relative à la modification des statuts est retirée.

Délibération n°4/10

Délibération modificative

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, indique que l'équipement de la commune de Dions pour le service urbanisme va nécessiter une dépense au compte 2051 (logiciels) pour lequel aucun crédit n'était ouvert (*devis pour 1 commune : 1 770 euros*).

Par ailleurs, lors de l'établissement du budget les charges d'emprunts ont été par erreur arrondies à l'euro inférieur au lieu de l'euro supérieur.

La Présidente propose donc les modifications suivantes :

c/2051 = + 2 000 euros

c/21318 = - 2 000 euros

c/1641 = + 1 euro

c/21318 = - 1 euro

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité accepte ces modifications,

Délibération n°5/10
Tarifs séjours « colos apprenantes »

Madame POIGNET SENGHER, Présidente, indique que le Syndicat mixte peut bénéficier d'un solde d'aide colos apprenantes pour un dernier séjour à l'automne (Marseille),

L'aide ne permettrait toutefois pas de maintenir un tarif à 20 euros pour les familles bénéficiaires. Le SDJES suggère de répartir l'aide sur les familles, ce qui nous permettrait de proposer aux familles un séjour à 150 euros (tarif aidé) ou au barème habituel si l'aide a déjà été mobilisée cet été (160 à 200 euros).

La Présidente propose de valider ce tarif exceptionnel pour conserver le bénéfice de l'aide de l'Etat.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité accepte cette proposition,

Délibération n°6a/10
DSP – Relais Petite Enfance

Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 02/09/2025,

Considérant les travaux du Bureau du 9/09/2025,

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'un Relais Petite Enfance, est celle de l'Association Temps Libre.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation maximum de :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - 34 662 euros en 2026 | - 39 271 euros en 2029 |
| - 35 710 euros en 2027 | - 40 419 euros en 2030 |
| - 37 563 euros en 2028 | |

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

Délibération n°6b/10
DSP – Crèche St Geniès

Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 02/09/2025,

Considérant les travaux du Bureau du 9/09/2025,

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une crèche 22 places sur la commune de St Geniès, est celle de l'Association Dès l'enfance... ADMR.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation maximum de :

- 81 500 euros en 2026
- 81 700 euros en 2027
- 82 000 euros en 2028
- 82 800 euros en 2029
- 83 000 euros en 2030

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à l'unanimité cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

Délibération n°6c/10
DSP – Crèche Parignargues

Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 02/09/2025,

Considérant les travaux du Bureau du 9/09/2025,

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une crèche 23 places sur la commune de Parignargues, est celle de l'Association Bonjours Présence30.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation maximum de :

- 80 142 euros en 2026
- 82 401 euros en 2027
- 85 400 euros en 2028
- 88 260 euros en 2029
- 91 375 euros en 2030

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à la majorité (3 ABSTENTIONS : Serge ROUVIERE, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA) cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

M. TIXADOR a eu M. RATIER au téléphone, il explique la raison des tarifs si élevés sur Sainte Anastasie : les fonctionnaires détachés ont des charges patronales plus élevées. Présence30 doit équilibrer les comptes.

Mme GIANNACCINI explique les raisons pour lesquelles elle a changé d'avis et votera finalement en faveur du renouvellement des DSP avec Présence30 : les élections apporteront peut-être un sang neuf et des idées nouvelles, il y a besoin de rassurer les parents et les mairies. Elle propose de se faire aider de la CAF.

Délibération n°6d/10
DSP – Micro-Crèche Moulézan

Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 02/09/2025,

Considérant les travaux du Bureau du 9/09/2025,

Madame la Présidente indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une micro-crèche 10 places sur la commune de Moulézan, est celle de l'Association Bonjours Présence30.

Le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation maximum de :

- | | |
|------------------------|------------------------|
| - 57 296 euros en 2026 | - 62 537 euros en 2029 |
| - 58 886 euros en 2027 | - 64 388 euros en 2030 |
| - 61 679 euros en 2028 | |

Après en avoir délibéré le Comité syndical approuve à la majorité (3 ABSTENTIONS : Serge ROUVIERE, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA, 2 CONTRE : Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE) cette proposition et autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

M. MALAVAL est d'accord pour une fermeture de la micro-crèche en août 2026.

Mme TOURNEMINE rapporte que la commune de St Geniès était favorable à une fermeture dès janvier 2026, renvoyant les familles vers les Assistantes maternelles de secteur.

Délibération n°6e/10
DSP – Crèche Ste Anastasie

Vu le rapport d'analyse des offres, établi suite à l'ouverture des plis en date du 02/09/2025,

Considérant les travaux du Bureau du 9/09/2025,

Madame POIGNET SENGHER indique que l'offre la mieux-disante pour l'organisation d'une crèche sur la commune de Sainte Anastasie, est celle de l'Association Bonjours Présence30.

Madame la Présidente propose une gestion en régie directe, en lieu et place de la DSP. Parmi les deux variantes proposées, elle propose de délibérer sur l'offre à 25 places jusqu'au 31/8/2026 et à 17 places à compter du 1/9/2026.

Dans ce cas le délégataire sollicite le Syndicat Mixte pour une participation maximum de :

- | | |
|-------------------------|-------------------------|
| - 157 706 euros en 2026 | - 168 922 euros en 2029 |
| - 160 706 euros en 2027 | - 173 744 euros en 2030 |
| - 165 818 euros en 2028 | |

Après en avoir délibéré le Comité syndical délibère :

- **Pour la régie directe : 8 VOIX** (Sarah TOURNEMINE, Karen JOUVE, Yannick CHEYROUX, Véronique POIGNET SENGHER, Brigitte BONHOMME, Jean Louis POUDEVIGNE, Daniel VOLEON, Serge LIOVE)
- **Pour l'offre 17 places du groupe Bonjours / Présence30 : 11 VOIX** (Maryse GIANNACCINI, Gilbert CASAS, Carine PEYDRO, Gilles TIXADOR, Régine HURLIN, Blandine PANAFIEU, Denis MALAVAL, Catherine BERGOGNE, Jean Marc FLOUTIER, Serge QUINTIERI, Joseph ARTAL)

4 ABSTENTIONS : Fabienne ROCA, Serge ROUVIERE, Christine LEFEVRE, Josette NOUASSA,

La proposition retenue est donc celle du Groupe Bonjours / Présence30 avec 25 places du 1/1/2026 au 31/08/2026 et 17 places du 1/9/2026 au 31/12/2030. Le Comité syndical autorise la Présidente à signer l'ensemble des documents contractuels relatifs.

Mme TOURNEMINE rappelle qu'une DSP est signée pour 5 ans. Un basculement en régie directe est moins engageant puisqu'une DSP peut être relancée à tout moment.

La séance est levée à 20h

<i>Joseph ARTAL</i>	<i>Catherine BERGOGNE</i>	<i>Brigitte BONHOMME</i>
<i>Gilbert CASAS</i>	<i>Yannick CHEYROUX</i>	<i>Patrick DEGONZAGA</i>
<i>Agnès FLAMME</i>	<i>Jean Marc FLOUTIER</i>	<i>Maryse GIANNACCINI</i>
<i>Régine HURLIN</i>	<i>Karen JOUVE</i>	<i>Christine LEFEVRE</i>
<i>Serge LIOVE</i>	<i>Denis MALAVAL</i>	<i>Daniel MARQUET</i>
<i>Josette NOUASSA</i>	<i>Blandine PANAFIEU</i>	<i>Carine PEYDRO</i>
<i>Véronique POIGNET SENER</i>	<i>Jean Louis POUDEVIGNE</i>	<i>Serge QUINTERI</i>
<i>Nicole RAYMOND</i>	<i>Fabienne ROCA</i>	<i>Serge ROUVIERE</i>
<i>Caroline SAUMADE</i>	<i>Gilles TIXADOR</i>	<i>Sarah TOURNEMINE</i>
<i>Daniel VOLEON</i>		